



### ÉPIDÉMIE DE ROUGEOLE EN FRANCE

ENFANTS, JEUNES, ADULTES  
LA SEULE PRÉVENTION EST LA VACCINATION

BREVES AVRIL 2018

N° 2



## Rougeole : vulnérable, évitable

**C**hers confrères,

La rougeole sévit sous forme épidémique en Europe et particulièrement en France.

Après l'épidémie de 2011 (21 morts), une nouvelle vague forte s'installe de façon croissante depuis l'automne 2017 et menace la Bourgogne.

La couverture vaccinale à l'âge de 2 ans (2 doses) est de l'ordre de 80% dans les 4 départements de Bourgogne (76% dans l'Yonne – 83% en Saône et Loire). La Bourgogne est donc clairement en situation de redouter une épidémie assez forte car seule une couverture dépassant 95% (2 doses) ralentira significativement l'extension.

Trois quarts des cas surviennent chez des patients non vaccinés et donc, l'incidence est la plus forte chez les enfants de moins de 1 an qui n'ont pas reçu de dose vaccinale. La seule façon d'endiguer cette épidémie et notamment de protéger les nourrissons et les femmes enceintes est de vacciner l'entourage c'est-à-dire très largement (en respectant les contre indications, pour l'essentiel l'immunodéprimé, sauf chez l'immunodéprimé puisqu'il s'agit d'un vaccin vivant).

La vaccination antirougeoleuse n'est possible qu'au travers du RUBÉOLE OREILLONS ROUGEOLE (remboursé à 100%). **Deux doses doivent être faites « coute que coute » avant l'âge de 2 ans et n'importe quand après 'pour les personnes nées après 1980.**

En cas de contact avec un cas de rougeole chez un enfant de moins de 12 mois, une dose de vaccin est recommandée dans les 72 heures qui suivent le contact. Dans ce cas, l'enfant recevra ensuite deux doses de vaccin : **PRIORIX GSK ou M-M RVAXPRO MSD Vaccin**

Rougeole à partir de l'âge de 12 mois comme prévu dans les recommandations du calendrier vaccinal.

Chez la femme enceinte une vaccination réalisée par inadvertance chez une femme enceinte ne doit pas conduire à interrompre la grossesse. L'entourage des femmes enceintes doit être vacciné ou se faire vacciner contre la rougeole s'il n'est pas déjà immunisé.

Une dose vaccinale ne suffit pas mais à l'inverse une injection de RUBÉOLE OREILLONS ROUGEOLE chez une personne déjà immunisée ne comporte pas de danger – dans le doute il faut préférer revacciner que de demander un titrage d'anticorps (non remboursé).



Les jeunes enfants, les adolescents et jeunes adultes sont les plus concernées

#### ► CE QUE DIT LA LOI

Le législateur définit la politique de vaccination afin de protéger la santé individuelle et collective. L'article L. 3111-1 du code de la santé publique précise que :

« la politique de vaccination est élaborée par le ministre chargé de la santé qui fixe les conditions d'immunisation, énonce les recommandations nécessaires et rend public le calendrier des vaccinations après avis du Haut Conseil de la santé publique. »



Un malade peut contaminer jusqu'à 20 personnes

#### ► QUE RISQUENT LES MÉDECINS QUI REFUSENT DE VACCINER ?

Le médecin, comme tout citoyen, est dans l'obligation de respecter la loi.

Si par convictions personnelles, il persuade les parents de ne pas faire vacciner leur enfant, son comportement est fautif.

En dehors de situations qui restent exceptionnelles (contre-indications), le fait de ne pas vacciner un enfant entraîne la responsabilité du professionnel. Le médecin peut alors recevoir des sanctions disciplinaires sur la base du non-respect des articles R. 4127-2, R. 4127-12, R. 4127-43 et R. 4127-49 du code de la santé publique, mais aussi des sanctions pénales pour faux et usage de faux si le médecin rédige un certificat de complaisance de contre-indication à la vaccination ou s'il a signé le carnet de santé de l'enfant dans la partie vaccination alors que l'enfant n'a pas reçu les vaccinations obligatoires.